

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 27 février 2026 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 08 -2026</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p> <hr/> <p>Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2026</p>
---	---

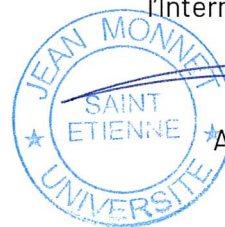
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au procès-verbal de la séance du 21 novembre 2026

Document annexé.

A Saint Etienne, le 28 février 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

MEMBRES : 40	REPRESENTES : 11	PRESENTS : 20
QUORUM : 20		

POUR : 31	CONTRE : 00	ABST : 00
-----------	-------------	-----------



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2025

Séance plénière

13h30 – Salle du Conseil, Maison de l'Université

Sous la Présidence de M. Alain Trouillet

Sont présents :

Collège A : Mmes DESTOUCHES Nathalie, EXBRAYAT Nelly, PEREK-COURBON Nathalie, MM. ANDRE Hugo, PERDREAU Frédéric.

Collège B : Mme OLLIER Nadège, LAURENT Antonin, THOMAS Hervé

Collège BIATSS : Mme CHALAYE Aude, PEREZ Angélique, DECHAMP Emmanuel.

Collège étudiants : Mmes BOURDIN Pauline, DANG-VIET Laura, GRANGE Manelle, MM. BOUZGHAIA GOUSSI Nahel, NOEL Mehdi, MESNARD-SAUVERZAC Emrys, PIGEAU Maxime, ROST Vincent.

Collège PEX : Mme JACQUIER Sandra.

Sont représentés :

Collège A : Mme CANELLIS Aline, TOTOZANI-KETA Marine, MM. ANDRE Hugo, VOCANSON Francis.

Collège B : Mmes AUDOUBERT Rafaèle, JULLIOT Sophie, LE PONTOIS Sandrine, OLLIER Nadège, MM. NEKAA Mabrouk

Collège BIATSS : M. BUGNAZET Jonathan

Collège étudiants : Mmes ABID Thinhinane, PERRIN Elisa, M. MAKBOUL Ilyes

Collège PEX : Mme REDONDO Anna-Maria, M. MARION Olivier.

Sont absents :

Collège A : Mme TOTOZANI-KETA Marine.

Collège B : M. HUBERT Christophe

Collège BIATSS :

Collège étudiants : Mmes MASAROVIC Emilie, LONGET Evy, M. BERNARD-SAISON Taran, DANJEAN Ferdinand, JESSENE Ambroise

Collège PEX : Mme JACQUIER Sandra, M. VALDIVIESO François.

Assistent également à la séance : Mmes BALMON Théodora, BRUCHET Aurélie, CHAPAS Ysoline, LEYRIT Alexandra, MARAS Isabelle, MARTIN Sandrine, MATHIEU Nathalie, MORTAMET Clara, PERREZ Muriel, ROUCHON Sylvie, MM. BEAL Vincent, BENAABELLA Hamid.

Alain Trouillet ouvre la séance en rappelant qu'un CAC plénier tiendra séance le 27 novembre 2025. L'ordre du jour portera sur l'accréditation du nouveau Master Enseignement et Éducation (M2E). Les auditions par le comité Hcéres auront lieu le 02 décembre 2025 avec la gouvernance, les directions des composantes et des panels thématiques de responsables de formation. Les thématiques porteront sur l'internationalisation des formations, l'architecture de l'offre de formation, le parcours étudiant, l'adossement à la recherche, l'insertion professionnelle/alternance et les études de santé. Les rapports provisoires du Hcéres sont attendus en février 2026 pour correction des erreurs factuelles. Les rapports définitifs devraient être transmis fin mars 2026. Ensuite, la phase d'accréditation avec le ministère débutera par l'ouverture de la plateforme FRESQ à partir d'avril 2026 pour la saisie de l'offre de formation (mention, parcours). L'offre de formation sera accréditée à l'automne 2026 pour la période 2027-2032 (donc une durée d'accréditation de six années universitaires de 2027-2028 à 2032-2033).

Concernant la formation continue, A. Trouillet présente les modifications de la plateforme France VAE. Désormais, elle prendra en compte les spécificités de l'enseignement supérieur. Les formations (licences, licences professionnelles, masters et BUT) seront paramétrées via les fiches RNCP. Les universités (établissements certificateurs et accrédités) deviendront gestionnaires des demandes de VAE et assureront le contact direct avec les candidats.

Points pour adoption : Point A

1. **Restructuration du secteur Santé en Master**

La restructuration de l'offre des masters du secteur Santé, portée par la Faculté de Médecine, vise à améliorer la lisibilité et la cohérence avec l'Université Lyon 1, en prévision de la prochaine accréditation.

Cette réorganisation touche trois mentions :

➤ Mention Biologie Moléculaire et Cellulaire (BMC)

Le changement majeur dans cette mention est le transfert du parcours « Conseiller en génétique et médecine prédictive » depuis la mention « Santé Publique » vers la mention « Biologie Moléculaire et Cellulaire ». Ce déplacement permet une synchronisation avec l'Université Lyon 1, qui l'a déjà intégré à sa mention BMC. L'unique autre parcours de la mention BMC maintenu est le master Erasmus Mundus LIVE.

➤ Mention « Santé Publique » : transfert et changement de nom

Le parcours « Methods in Drug Development and Evaluation » (M2) reste co-porté avec l'Université Lyon 1, sans modification.

Le parcours « Prevention-Health Promotion-Global Health », déployé historiquement à Saint-Étienne sur le site de l'INSPE et relevant de l'Université Lyon 1, sera désormais transféré à l'UJM. Devenant l'établissement diplômant, elle officialise par là son rôle de porteur pour ce parcours renommé « Actions de santé publique » afin de refléter la réalité d'une formation dispensée en français.

➤ Mention « Ingénierie de la Santé » :

L'ancien parcours « Bioingénierie » est renommé « Bioingénierie en santé », afin de lever de possibles ambiguïtés.

Le parcours « Prévention » est supprimé et remplacé par deux nouveaux parcours :

- « Ingénierie des essais cliniques » : ce parcours permet de valoriser les activités de recherche clinique, notamment autour du Centre d'Investigation Clinique (CIC) de Saint-Étienne ;
- « Ingénierie de la réglementation, marketing et innovation en santé » : ce nouveau parcours se concentre sur les aspects réglementaires, cruciaux dans le secteur de la santé.

Cette restructuration rationalise l'offre, ancre la mention « Santé Publique » à l'Université Jean Monnet, et spécialise l'offre en Ingénierie de la Santé en M2.

Adopté.

2. **Création de DU/DIU/certificat**

Ce Diplôme d'Université (DU) s'adosse au master Erasmus Mundus RADMEP+, qui a été récemment renouvelé avec une évaluation excellente des financeurs européens. Il est la reconduction presque à l'identique du DU RADMEP. Son lancement est conditionné à la publication du rapport de labellisation du programme RADMEP+. Chaque master Erasmus Mundus a une configuration unique en raison de la diversité de ses partenaires, ce qui impose des complexités administratives et organisationnelles spécifiques et l'adossement à un DU unique.

Adopté.

3. **Modification de DU/DIU/certificat**

Le Diplôme d'Université (DU) préparatoire au futur cursus ingénieur - qui sera déployé à Roanne en 2027 - subit une modification visant à aligner sa dénomination et sa maquette sur le dossier d'accréditation déposé auprès de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

L'intitulé initial « Préparation Ingénieur Roanne » est remplacé par "Tremplin Cycle Ingénieur Signaux Données et Décisions", plus explicite.

Ce DU a pour vocation de proposer aux étudiants de la licence Sciences pour l'ingénieur ou de BUT du campus de Roanne une préparation interne ad hoc en L1 et L2, leur permettant d'intégrer le futur cycle ingénieur en alternance sans passer par la voie du concours.

Suite aux échanges avec la CTI, la maquette du DU a été révisée, entraînant une redistribution des heures tout en maintenant le volume horaire total constant pour l'étudiant, ainsi qu'un réajustement des frais de scolarité. L'adoption de ces modifications se fait sous réserve de sa validation finale au conseil de Télécom Saint-Étienne, qui aura lieu le 11 décembre 2025.

Adopté.

Points pour avis : Point A

4. **Capacités d'accueil pour la rentrée 2026-2027**

L'adoption des capacités d'accueil totales et des places ouvertes sur les plateformes nationales, notamment Parcoursup et Mon Master, est un exercice réglementaire annuel. Les capacités d'accueil en Santé, bien que figurant dans le tableau, ont déjà été validées précédemment et ne sont pas discutées en séance.

Les capacités d'accueil globales post-bac de l'UJM restent stables, autour de 6 000 places, avec une légère réduction de 56 places au total, et environ 5 400 à 5 500 places ouvertes sur Parcoursup.

Quelques changements significatifs sont à noter :

- Création de la Licence Professorat des Écoles (LPE) avec 35 places,
- Le Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE), actuellement intégré à la Licence de Mathématiques, sera fermé en L1 à la rentrée 2026, conformément à la suppression nationale de tous les PPPE.

La création de la LPE n'est pas financée par des moyens dédiés (contrairement à l'ancien PPPE). Elle est donc autofinancée, ce qui impose la fermeture d'un groupe dans deux formations existantes :

- Un groupe en Licence « Sciences de l'Éducation et de la Formation » sachant que cette licence draine une partie du public LPE,
- Ainsi qu' en licence « Informatique » (option LAS).

Cela permet l'autofinancement nécessaire à la LPE et la suppression d'une LAS informatique avec un taux de remplissage très bas.

Contrairement aux licences, l'offre globale de masters (hors MEEF et les nouveaux Masters Enseignement et Éducation) est en légère augmentation d'une quarantaine de places. Elles sont concentrées sur le recrutement via la plateforme Mon Master.

On peut noter les évolutions suivantes :

- Le parcours « Études anglophones » dans la mention LLCER augmente sa capacité de 30 à 40 places en prévision d'étudiants souhaitant retenter le CAPES d'anglais , qui bascule à Bac+3.
- Le parcours « Études hispanophones » dans la même mention est fermé en raison de ses grandes difficultés de recrutement. Il est remplacé par un nouveau master « Plurilinguisme et Interculturalité dans les Espaces de Langue romane », qui ouvrira avec 15 places et prévoit un partenariat et des doubles diplômes avec l'alliance européenne « Transform4Europe ».
- Le master « Photonics Engineering », dans la mention « Optique, Image, Vision, Multimédia », augmente sa capacité de 10 places sur Mon Master, confirmant le succès de ce parcours enseigné en anglais.
- Le nouveau parcours de master « Actions de santé publique » de la mention « Santé Publique » qui est transféré à l'UJM ouvre avec une capacité de 20 places sur Mon Master.
- La capacité des deux parcours de la mention « Sciences de l'Éducation » est augmentée de 5 places chacun (passant de 15 à 20) afin d'accueillir les étudiants souhaitant se réorienter ou préparer de nouveau le concours de Professeur des Écoles (CRPE).
- Le parcours de master « Bioacoustique » de la mention « Sciences du vivant », qui n'existait qu'en M2, est reconfiguré pour ouvrir dès le M1. Il sera mutualisé avec les autres M1 de la mention et son second semestre se déroulera à Toulon, via un partenariat avec l'Université de Toulon.
- Le Master « IMLEX » augmente sa capacité à 24 places, contre 12 auparavant à l'UJM, dans le cadre de son renouvellement.
- Le Master « COSI » est fermé suite au refus de son renouvellement de financement par les financeurs européens, décision prise par le consortium dont l'UJM n'était plus coordinatrice.
- Les mentions MEEF 1er degré et MEEF 2nd degré disparaissent de la nomenclature des masters et sont remplacées par les nouveaux Masters Enseignement Éducation (MEE).

Les MEE, destinés à accueillir en priorité les lauréats du concours affectés comme élèves fonctionnaires, n'apparaîtront pas sur Mon Master pour l'UJM. Ils seront portés par l'INSPE, en inscription principale à Lyon 1 et en inscription secondaire à l'UJM. La mention EE Professeur des Écoles sera déployée à Saint-Étienne avec la possibilité d'ouvrir quelques places aux non-lauréats en phase complémentaire. Pour les MEE Professeur du second degré, il n'y aura pas de parcours pour les non-lauréats. Ceux-ci seront réorientés vers d'autres masters de l'université, d'où l'augmentation des capacités dans certaines formations.

Avis favorable

5. **Commission CVEC du 12 novembre 2025**

La commission CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus) vote en séance plénière les demandes de subvention pour les associations et les services de l'UJM d'un montant supérieur à 3 000 €.

Cette instance a statué sur plusieurs demandes de subvention.

- **PNHN Fréquences** (15 350 €) : Le projet étant jugé insuffisamment structuré, et l'association présentant des déficits antérieurs tout en demandant une augmentation significative des fonds pour un projet plus ambitieux, un avis de report du projet a été prononcé en raison des doutes sur sa viabilité.
- **Interstepf** (8 500 €) : Avis favorable pour la totalité de la demande. La qualité du projet a été soulignée.
- **Agorae** (10 000 €) : Avis favorable pour la totalité de la subvention. Ce projet répond à une forte demande étudiante.
- **Electro M** (5 000 €) : Avis favorable pour la totalité de la demande pour le Festival de variation numérique 2026. La commission soutient le projet mais demande, comme les années précédentes, de disposer d'une liste du matériel acquis grâce aux financements CVEC précédents.
- **Fame** (4 440 €) : Avis favorable pour la totalité de la demande pour le festival « Musique en Tréfilerie ». Une recommandation a été émise afin de faciliter l'accès des étudiants aux concerts organisés à Saint-Bonnet-le-Château.
- **AS STAPS** (15 400 € demandés) : Avis favorable à hauteur de 7 702 €. Ce montant correspond au solde de la demande totale après déduction d'une subvention déjà accordée lors d'une commission antérieure, visant à maintenir l'accès au sport et à la compétition universitaire pour tous.

Deux projets (B20 Science et Action Solidaire) n'étaient pas éligibles car leurs montants étaient inférieurs au seuil de 3 000 €. La demande doit passer par la sous-commission CVEC.

Le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) a porté trois projets qui ont reçu un avis favorable pour la totalité des montants demandés :

- **Tournois de sport fluo** (volleyball et badminton) : 1 651 €
- **Stage Trail** : 750 €
- **Projet Cap vers la Plongée** : 900 €. La commission a souligné l'évolution positive de cette mise à jour du projet par rapport à sa version initiale.

Avis favorable

6. Répartition du budget prévisionnel CVEC 2026

Un travail important a été réalisé par les services pour assurer la visibilité et la traçabilité des dépenses des fonds CVEC. Ces dépenses respectent les obligations fixées par le ministère : 30% minimum des fonds doivent être dédiés aux associations étudiantes et aux aides sociales (incluant les aides sociales numériques pour l'achat d'ordinateurs) et 15% minimum des fonds doivent être consacrés aux actions liées à la santé.

Une nouvelle ligne a été ajoutée pour le projet Intèg Roanne à hauteur de 6 000 €.

Le changement le plus significatif concerne les projets liés à la santé, avec l'ajout d'une ligne budgétaire de 260 000 € dédiée à l'aménagement et aux travaux du Service de Santé Étudiant.

Les autres montants de dépenses restent similaires aux répartitions de l'année précédente.

Avis favorable

7. Statuts du Parlement étudiant

Le Parlement étudiant est une nouvelle instance visant à répondre au besoin des étudiants d'avoir un lieu d'échange et de discussion sur l'actualité universitaire. Le Parlement assure la représentation des étudiants auprès de la Présidence de l'Université. En complément des instances existantes, le Parlement sert de lieu d'échange et de formation sur les enjeux de la vie étudiante. Le Président ou les services universitaires pourront le consulter pour avis.

Présidé par le Vice-Président Étudiant (VPE), le Parlement peut émettre des avis de sa propre initiative ou être consulté facultativement. Il est force de proposition sur diverses thématiques : vie étudiante,

offre de formation et recherche, culture et sport, innovation pédagogique, internationalisation, transition écologique, financement CVEC, responsabilité sociétale, et schémas directeurs de l'UJM.

Avis favorable

8. **Subventions aux associations**

Etant donné le nombre significatif de demandes incomplètes de subventions aux associations, il a été demandé que les composantes fournissent des dossiers complets présentant un extrait de la délibération du Conseil de composante précisant l'objet de la subvention et la motivation de la demande, de manière à garantir une prise de décision éclairée lors des votes.

Lors des débats, la question de la délégation à des associations d'activités pédagogiques obligatoires ou susceptibles de relever de la responsabilité de formation de l'Université a été posée. Il a été rappelé que les subventions aux associations ne peuvent pas être utilisées par l'Université pour rémunérer une prestation sur une compétence obligatoire.

➤ IUT de Roanne :

Une régularisation a été sollicitée pour l'année universitaire 2024-2025, comprenant trois demandes de subvention pour un montant forfaitaire de 300 € pour les BDE des associations.

Pour l'année 2025-2026, la demande de subvention forfaitaire de 300 € pour les BDE des associations est reconduite.

Une aide complémentaire de la CRAPE pour le BDE à hauteur de 350 € a été demandée pour son projet « Découverte du patrimoine gastronomique roannais ».

Avis favorable

➤ Droit :

La Faculté de Droit soumet au vote plusieurs demandes de subventions aux associations suivantes :

À l'association AMDIEC : une subvention d'un montant de 5 200 €.

À l'association AMDPSE : une subvention d'un montant de 5 600 €.

À l'association MERIDIO : une subvention d'un montant de 700 €.

À l'association ORATORE : une subvention d'un montant de 3 000 €.

Des aides exceptionnelles attribués à des doctorants pour le financement de déplacements à l'étranger liés à leurs travaux de recherche, d'un montant respectif de 1 500 € et 2 000 €.

Avis favorable

➤ CERCRID :

Subvention accordée par le laboratoire CERCRID à l'ADPL (Association des doctorants en droit public de l'Université de Lyon et Saint-Etienne). Cette subvention, d'un montant de 600 €, est destinée à soutenir l'organisation du colloque du 9 octobre, intitulé « Couleur et droit public ».

Avis favorable

➤ IAE :

Cette subvention récurrente de 18 000 € au BDE de l'IAE est destinée à soutenir son fonctionnement annuel : activités d'intégration, participation à la cérémonie de remise des diplômes, concours d'éloquence inter-IAE, gala de fin d'année ainsi que divers événements étudiants. Un budget est également prévu pour l'aménagement du nouveau local du BDE. Il est rappelé que le BDE présente chaque année un rapport d'activité au Conseil d'Administration avec l'attribution d'un financement global à une association unique.

Avis favorable

➤ Médecine :

La faculté de Médecine soumet au vote les demandes suivantes :

Subvention de 1 325 € destinée au fonctionnement de l'association TASSE et à l'organisation de ses différents événements. Il s'agit d'une subvention récurrente visant à soutenir les actions menées sur le campus Santé.

Subvention de 3 600 € pour l'organisation des activités portées par l'association ADEMS, notamment l'Hôpital des Nounours, la représentation des étudiants et de la faculté au niveau national (congrès, formations) ainsi que divers événements sportifs et culturels.

Cette subvention, attribuée chaque année, soutient les actions d'animation conduites par l'association.

Avis favorable

Points pour avis : Point B

9. **Campagnes de recrutement 2026**

➤ Cadrage général

Ce document adopté en 2025-2026 est reconduit à l'identique pour l'année 2026-2027. Il reprend les lignes directrices de la politique de recrutement de l'UJM qui est la même que l'année précédente et réadoptée pour l'année 2026/2027. Son point central est la réaffirmation claire de la règle interdisant le « recrutement sauvage » d'étudiants et donc posant l'obligation de recruter via une plateforme officielle ou reconnue par l'Etat ou par l'Université.

➤ Critères et attendus ParcoursSup

Ce document concerne les critères de recrutement post-bac. Contrairement au Master, les attendus pour les diplômes nationaux sont définis au niveau national. L'établissement vote donc les critères généraux d'examen des vœux et les attendus spécifiques pour les formations qui ne sont pas cadrées nationalement. Le contenu est inchangé par rapport à l'année dernière, à l'exception des ajustements nécessaires pour les nouvelles formations.

➤ Critères et attendus Mon Master

Ce document définit les attendus des formations et les critères généraux d'examen des vœux pour la centaine de parcours de Masters ouverts. Les critères et attendus votés pour chaque formation sont opposables. Ils doivent donc être scrupuleusement respectés lors de l'étude des candidatures et dans les cas de refus d'admission.

Avis favorable

10. **Modification de dispositif de bourses**

L'annexe financière du dispositif de bourses de l'École d'Économie est adoptée à l'unanimité.

Avis favorable

11. **Ajustements des tarifs 2025-2026**

Une dernière vague d'ajustement des tarifs 2025-2026 est présentée lors de cette séance, avec cinq changements de tarifs.

Avis favorable

12. Campagne tarifaire 2026-2027

Le Conseil de la Formation de la Vie Universitaire (CFVU) donne un avis favorable à la campagne tarifaire 2026-2027. Alain Trouillet rappelle que certaines formations ne sont pas financées par l'État et reposent sur les ressources propres de l'Université. Les modifications apportées lors de cette campagne tarifaire visent à assurer la viabilité financière des formations.

Avis favorable

Points pour adoption : Point B

13. Procès-verbal de la CFVU

Les procès-verbaux des CFVU du 05 septembre et du 17 octobre 2025 sont adoptés à l'unanimité.

Adopté

Directeur Général des Services



Nicolas MATHEY

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET